

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Réunion de Haut Niveau sur la Biodiversité,

Discours de

Son Excellence Monsieur Taïb FASSI FIHRI

Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

New York, le 22 septembre 2010

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, louer l'initiative de l'Assemblée Générale d'avoir proclamé 2010, Année Internationale de la Biodiversité, année qui coïncide avec la célébration du 40^{ème} anniversaire de la Journée de la Terre que la ville de Rabat, capitale du Royaume du Maroc, a eu l'honneur d'abriter du 17 au 25 avril 2010, ainsi qu'avec le lancement de la Décennie sur la désertification. Cette réunion de haut niveau illustre bien la prise de conscience collective de l'ampleur et des enjeux de la dégradation de la biodiversité.

Permettez-moi aussi de rendre un vibrant hommage à Monsieur le Secrétaire Général qui, depuis son arrivée à la tête de notre Organisation, n'a cessé d'ériger les questions liées au développement durable au rang de ses priorités.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'appauvrissement de la biodiversité mondiale est une réalité inéluctable. Ses incidences, tant sur l'équilibre écologique de notre planète que sur la sécurité alimentaire, et les perspectives de développement sont ressenties à travers le monde.

Consciente de cette évolution, la communauté internationale s'est attelée, depuis 2002, à respecter l'engagement pris lors du 4^{ème} Sommet de la Terre à Johannesburg, de parvenir à ralentir la perte de la richesse de la diversité biologique à l'horizon 2010.

Cependant, le bilan tel que dressé par les organisations internationales pertinentes ainsi que par les instituts nationaux et régionaux, fait état d'un rythme de dégradation sans précédent de notre écosystème et ce, en dépit de la bonne volonté et des efforts consentis par les uns et les autres.

Avec le rythme actuel de dégradation des ressources naturelles, nous courrons le risque de pousser les écosystèmes vers des points de rupture et de mettre en péril le bien-être, le développement et la sécurité de l'être humain. A titre d'exemple, les pêches, courent de grands périls. C'est le cas également des forêts vierges, qui se rétrécissent annuellement par milliers d'hectares, des populations animales et végétales, combien nombreuses, qui sont en déclin et de la pénurie d'eau, qui est déjà ressentie dans plusieurs capitales du Monde, alors que les facteurs entraînant la perte de la biodiversité continuent malheureusement de s'accroître.

Ces menaces ont eu de graves répercussions sur les écosystèmes et le bien être de l'humanité et, par conséquent, sur l'accroissement de la pauvreté, compromettant ainsi la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

C'est la raison pour laquelle, nous devons, ensemble, conformément à nos engagements et à l'obligation, qui nous incombe, de

préserver la nature pour les générations actuelles et futures, promouvoir une coopération internationale efficace, agissante et solidaire pour protéger l'environnement et préserver la diversité biologique.

A cet égard, une mise en œuvre effective et concertée des dispositions des trois Conventions de Rio, respectivement afférentes aux changements climatiques, à la lutte contre la désertification et à la biodiversité s'impose.

La communauté des donateurs est également interpellée pour concrétiser ses engagements en matière de financement et augmenter les ressources financières pour aider les pays en développement à mettre en œuvre les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

Nous devons également faciliter l'accès aux Fonds et Mécanismes de financement existants et en même temps chercher des solutions alternatives innovantes, telles que les mécanismes de financement innovants, pour se donner les moyens de mettre sur pied et appliquer des stratégies intégrées centrées sur le développement durable et son pilier principal, la protection de l'environnement et la préservation de la diversité biologique, tout particulièrement.

Un intérêt tout particulier doit être accordé au Continent africain, qui regorge d'immenses réserves biologiques, et qui malheureusement ne dispose pas de moyens pour lutter efficacement contre la déperdition de ses ressources biologiques et son patrimoine

naturel et pour faire face efficacement à la désertification et aux effets des changements climatiques.

De même, il est indispensable d'instaurer un régime international sur le partage équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources biologiques et génétiques, qui garantisse les intérêts des pays en développement, disposant de ressources biologiques et génétiques importantes.

Par ailleurs, nous appuyons le projet de constitution d'une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ainsi que la constitution rapide d'un Réseau d'observation de la biodiversité.

Monsieur le Président ;

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

De par sa position géographique particulière, le Maroc dispose de la deuxième richesse en matière de biodiversité dans le pourtour méditerranéen. Le souci de préserver cette richesse remonte à 1917 avec l'élaboration d'un texte législatif sur la conservation et l'exploitation des forêts. Plusieurs textes législatifs, ont été adoptés par la suite dans le domaine de la préservation de l'environnement et de la diversité biologique, conformément aux engagements internationaux du Maroc qui fut l'un des premiers pays ayant adhéré aux trois conventions de Rio, en 1992.

Dès 1992, le Gouvernement a pris plusieurs dispositions d'ordre juridique, financier et institutionnel, telles la création d'un Secrétariat d'Etat à l'environnement, d'un Conseil National de l'Environnement, d'un Comité National pour la Biodiversité et d'un Centre d'Echange d'Information sur la biodiversité.

De même, une nouvelle stratégie a été élaborée, reposant sur une approche intégrée du développement, qui définit les grandes orientations du Gouvernement pour mener de front la protection de l'environnement, les besoins du développement et l'atténuation des impacts destructeurs des changements climatiques, dont le pays est constamment confronté.

Dans ce cadre et s'agissant plus spécifiquement de la gestion des écosystèmes agricoles, le Royaume du Maroc, en tant que pays à vocation agricole, a opté pour une nouvelle stratégie agricole baptisée « Plan Maroc - Vert », qui a pour ambition de garantir les besoins économiques de la population et de respecter les impératifs de la biodiversité, en introduisant des modes nouveaux et des techniques appropriées d'irrigation, d'encadrement des agriculteurs, de rationalisation de la gestion des ressources hydriques et halieutiques.

De même, le Maroc s'est lancé dans un ambitieux programme d'énergie renouvelable, qui lui permettra de porter à 43%, en 2020, sa part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité contre 10% actuellement. Ce programme permettra d'éviter annuellement 9 millions de tonnes de dioxyde de carbone.

Par ailleurs, et conscient de l'ampleur et de la gravité de la dégradation de sa biodiversité et déterminé à relever le défi de la protection de son environnement, le Maroc a élaboré, conformément aux Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, en 2009, le projet de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable.

Ce grand projet sociétal a déjà fait l'objet de larges consultations menées, tant au niveau régional, dans tout le territoire national, qu'au niveau des experts, chercheurs et des ONG. Cette Charte incarne la priorité que tout un chacun doit accorder à la préservation de la biodiversité et au développement durable.

Monsieur le Président ;
Excellences ;
Mesdames et Messieurs;

Comme l'a relevé l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire, « l'Homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément que durant toute période comparable de l'histoire de l'humanité, entraînant une perte considérable et largement irréversible de la diversité de la vie sur la Terre ». Malheureusement, ce phénomène persiste et s'accroît à mesure que les besoins de la population mondiale, en croissance continue, augmentent.

Cependant, il est possible de ralentir le rythme de la perte de la diversité biologique et d'inverser cette tendance si la communauté internationale se mobilise pour prendre les bonnes décisions et suivre les politiques adéquates et agisse dans le cadre d'une vision globale,

cohérente et intégrée, répondant aux aspirations des uns et des autres et permettant de préserver notre planète pour les générations futures.

Notre volonté commune et notre détermination à préserver la biodiversité constituent un atout pour arriver à cette fin et trouver des réponses à ce défi. Nous devons saisir l'opportunité que nous offre la 10^{ème} Conférence des Parties sur la Diversité Biologique (Nagoya, Japon, 18-29 Octobre 2010), pour prendre des décisions fondamentales, notamment la définition d'un cadre stratégique et du programme de la prochaine phase de mise en œuvre de la Convention, tout en dressant le bilan des progrès accomplis par les Parties.

Je vous remercie.